

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
25/03/2026

Date d'affichage
25/03/2026

Objet de la délibération

Délégation à Mme Magali
BRAZARD,
conseillère municipal

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme MIGLIORINI donne pouvoir à Mme MOUNIER-SIRE,

Madame le Maire explique que tous les adjoints ont déjà des délégations. Elle propose que, conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il soit attribué à Madame Magali BRAZARD les domaines suivants : Centre communal d'action sociale, Centre social et médiathèque et école.

N° 28/26

A ce titre, elle souhaite qu'elle bénéficie d'une indemnité correspondant à 50% de l'indemnité de fonction d'adjoint au maire de l'indice brut Terminal de la Fonction Publique pour la strate de la population de 1 000 à 3 499 habitants.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-DELEGUE à Madame Magali BRAZARD, conseillère municipale, les domaines suivants : Centre communal d'action sociale, Centre social et médiathèque et école ;

-DECIDE par 15 POUR, de verser une indemnité à Madame Marie BERNARD correspondant à 50% de l'indemnité de fonction d'adjoint au maire de l'indice brut Terminal de la Fonction Publique pour la strate de la population de 1 000 à 3 499 habitants à compter du 01 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD